



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE LOCATION DE LA
SALLE GEORGES POMPIDOU ET DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE ANDRE COSTES A
L'ASSOCIATION CYCLO-CAMPING
INTERNATIONAL POUR SON FESTIVAL DE
VOYAGE A VELO LE 16 JANVIER 2021**

**DÉCISION N° DM-21-017
EN DATE DU 06 JANVIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte GAUVAIN, Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association Cyclo-Camping international, sise 5 rue Perrée à Paris (75003) représentée par Madame Martine LELAN en sa qualité de Présidente, d'organiser des animations dans le cadre du *Festival International du Voyage à Vélo « Osez le vélo »*, dans la salle Georges-Pompidou louée le samedi 16 janvier 2021 (montage et démontage inclus) et dans la salle André Costes mise à disposition à titre gracieux le samedi 16 janvier 2021 (montage et démontage inclus),

VU les règlements d'utilisation de la salle Georges-Pompidou et de la salle André Costes ;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville de Vincennes en matière de développement du tourisme visant à faciliter l'accueil des événements au rayonnement international sur son territoire ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association Cyclo-Camping international, 5 rue Perrée à Paris (75003), représentée par Madame Martine LELAN en sa qualité de Présidente, une convention dans le cadre du *Festival international du Voyage à Vélo « Osez le vélo »* pour y organiser des animations dans la salle Georges-Pompidou louée le samedi 16 janvier 2021 (montage et démontage inclus) et dans la salle André Costes mise à disposition à titre gracieux le samedi 16 janvier 2021 (montage et démontage inclus) pour un montant de 946,00 euros (neuf cent quarante-six euros) T.T.C.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210106-lmc1H7975H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/01/2021
Date de Publication : 06/01/2021